FRC 2.-f 15850.1

Case folio FRC 26783

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'EVÊQUE DE PÉRIGUEUX,

QUI ORDONNE DES PRIERES PUBLIQUES dans tout ſon Diocèſe pendant la tenue des États Généraux du Royaume.

EMMANUEL-LOUIS DE GROSSOLLES DE FLAMARENS, par la Miſéricorde divine & la Grace du Saint-Siège apoſtolique, Évêque de Périgueux, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils: Au Clergé ſéculier & régulier, & à tous les Fidèles de notre Diocèſe; Salut & Bénédiction en notre Seigneur.

Pénétré de la douleur la plus profonde à la lecture de la Lettre que Sa Majesté vient de nous adreſſer, NOS TRÈS-CHERS FRERES, nous nous empreſſons de vous la communiquer, perſuadé que vous vous ferez un devoir d'entrer dans les vues bienfaiſantes de Sa Majeſté : elle nous ordonne de vous demander vos vœux & vos prières pour obtenir du Ciel de faire ceſſer les calamités qui affligent ſon Royaume, & d'y répandre ſes abondantes bénédictions.

Qu'il eſt conſolant pour notre miniſtere, Nos T. C. FF. de n'avoir qu'à vous exhorter à remplir vos devoirs les plus chers, & à vous confier en la protection & l'amour de notre Roi : jamais Prince ne mérita plus l'hommage de notre confiance ; l'amour de la Juſtice & le bonheur de ſon Peuple ſont les ſeuls deſirs de ſon cœur.

THE NEWBERRY LIBRARY

La ſageſſe éternelle a établi, N. T. C. FF. l'inégalité des Conditions dans les ſociétés humaines, pour que chacun ſoit ſoumis à ſon prochain dans l'ordre où il a été placé par la Providence divine. Le Riche doit ſoulager le Pauvre & le Pauvre bénir le Ciel de lui avoir donné dans la perſonne du Riche un Conſolateur & un bienfaiteur. Notre fidélité à remplir nos devoirs les uns envers les autres, cimentera notre bonheur & la tranquillité publique.

Mais il eſt, N. T. C. FF. des malheurs plus affligeans que tous les malheurs politiques; la décadence de la Foi, la dépravation des mœurs, la licence des Ecrits, l'eſprit d'irréligion, qui s'efforce de renverſer les principes de toute Autorité & de toute Vérité : voilà la grande plaie de l'Etat & la premiere cauſe de nos malheurs; ainſi la reſtauration de la Foi & des mœurs, c'eſt là, N. T. C. FF. la régénération eſſentielle de la France.

Nous vous exhortons, au nom de la Religion, d'être plus que jamais, attachés à la Foi Catholique, de reſpecter & obſerver la décence des mœurs; que vos Ames ſoient toujours enflammées d'un ſaint zèle pour le maintien de la Religion, de ſes dogmes & de ſon culte.

Mais la Foi, vous le ſavez, N. T. C. FF. mais la Foi eſt un don de Dieu, & la Grace peut ſeule nous faire triompher de nos paſſions. Imitons donc la piété de notre auguſte Monarque; implorons les ſecours du Ciel; adreſſons-lui nos prières & nos ſupplications; que tous les Citoyens n'aient qu'un cœur & qu'une ame; & confondus dans nos Temples, que nous formions tous le même vœu; que Dieu envoie ſon eſprit au milieu de nous; qu'il renouvelle la face du Royaume, en faiſant renaître dans ſon ſein la Foi & la piété de nos Peres.

Grand Dieu! jettez un regard propice ſur l'empire des Français : Roi des Rois, daignez exaucer les humbles prières que nous vous adreſſons; verſez dans l'ame du plus juſte des Rois toutes les conſolations qu'il mérite de goûter; qu'il ait enfin la ſatisfaction de voir ſes vœux remplis, puiſqu'il n'en forme pas d'autres que de rendre ſes Sujets heureux : *Dieu de paix, nous vous conjurons de rétablir l'ordre dans toutes les Provinces de ce Royaume; afin que*

nous menions ici bas une vie tranquille & paiſible ; mais une vie ſanctifiée par la pieté & l'innocence, qui ſoit le gage de la celeſte felicité. (1) 14

14 la citation est tres juste; mais le desir est tres réel. . .

LETTRE DU ROI

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX.

MONS L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX, vous connoiſſez les troubles qui déſolent mon royaume ; vous ſavez que dans pluſieurs provinces, des brigands & des gens ſans aveu s'y ſont repandus, & que non-contens de ſe livrer eux-mêmes à toutes ſortes d'excès, ils ſont parvenus à ſoulever l'eſprit des habitans des campagnes ; & portans l'audace juſqu'à contrefaire mes ordres, juſqu'à repandre de faux Arrêts de mon Conſeil, ils ont perſuadé qu'on executeroit ma volonté, ou qu'on répondroit à mes intentions en attaquant les Châteaux & en y détruiſant les archives & les divers titres de proprietés. 15 C'eſt ainſi, qu'au nom du Souverain, le Protecteur né de la juſtice & au non d'un Monarque, qui, je puis le dire, s'en eſt montré le conſtant défenſeur pendant ſon règne, on n'a pas craint d'exciter le peuple à des excès, que les plus tyranniques oppreſſeurs auroient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confuſion & réunir tous les malheurs 16, une contrebande ſoutenue à main armée, détruit avec un progrès effrayant, les revenus de l'Etat, & tarit les reſſources deſtinées ou au payement des dettes les plus légitimes, ou à la ſolde des Troupes de terre & de mer, ou aux diverſes dépenſes qu'exige la ſûreté publique.

15. les motifs sont d'un trop grand poids auprès des grandeurs, pour qu'elles negligent de faire faire des mandements [illegible] . . .

16 un grand vicaire de perigueux et secretaire de l'eveque mourut en 1777 riche de plus de 200000 [illegible] qu'il avait gagné en faisant et faisant faire la contrebande du tabac . .

Ce n'eſt pas tout encore ; un nouveau genre de calamité a penetré mon ame de la plus ſenſible affliction, mon Peuqle, renommé par

---

(1) Da pacem, Domine, in diebus noſtris, quia non eſt alius qui pugnet pro nobis, niſi tu Deus noſter. *Ex Liturg. Rom.*

la douceur de ſes mœurs & de ſon caractère, mon Peuple, dans quelques endroits, heureuſement en petit nombre, s'eſt permis d'être l'arbitre & l'exécuteur de condamnations que les dépoſitaires des lois, après s'être livrés au plus mûr examen, ne déterminent jamais ſans une ſecrète émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppreſſé mon ame, & après avoir employé, de concert avec l'Aſſemblée nationale, tous les moyens qui reſtent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces déſordres; averti par l'expérience des bornes de la ſageſſe humaine, je veux implorer publiquement le ſecours de la divine Providence, eſpérant que les vœux de tout un Peuple, toucheront un Dieu de bonté & attireront ſur ce royaume les bénedictions dont il a tant de beſoin. [17] La beauté des moiſſons dans la plus grande partie du royaume, ce bienfait devenu ſi néceſſaire & ſi precieux, ſemble annoncer que la protection du ciel ne nous eſt pas encore entierement retirée, & nous aurons ainſi des actions de grâces à joindre à nos prières. Acccompagnez ces prières des exhortations les plus preſſantes, faites ſentir au Peuple, faites ſentir à tous mes ſujets que la proſperité de l'État, que le bonheur des particuliers, dependent eſſentiellement de l'exacte obſervation des Lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ſes ſuccès & de ſes proſperités criminelles; on s'élève bientôt de toutes parts contr'elle, & les hommes qui rompent le pacte ſocial, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inevitable.

Nulle part, les fortunes ne ſont egales, & elles ne peuvent pas l'être: mais quand les riches vivent ſans défiance au milieu de ceux qui le ſont moins, leur ſuperflu ſe reverſe neceſſairement ſur l'induſtrie,[18] le commerce & l'agriculture; & comme leurs jouiſſances ſont bornées[19] par les lois immuables de la Providence, ſouvent ils ſont moins heureux que ceux dont la vie occupée par le travail, ſe trouve à l'abri du tumulte des paſſions. Mais ce que vous devez ſur-tout rappeler à mes ſujets, c'eſt qu'en raſſemblant autour de moi les Repreſentans de la Nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le ſort du Peuple par toutes les diſpoſitions qui me paroîtroient

17 ce n'est pas en perigord

18 Le commerce ...

19 ce n'est pas toujours leur faute

pouvoir ſe concilier avec les devoirs de la juſtice. Dejà, par un même eſprit, les Prelats, les Seigneurs, les Gentilshommes, les Hommes riches de tout état, ſe diſputent à l'envi les moyens de rendre le Peuple plus heureux, & pour atteindre à ce but, ils offrent des ſacrifices[20] qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes Sujets à attendre avec tranquillité le ſuccès de ces diſpoſitions patriotiques; eloignez-les detournez-les d'en troubler le cours par des inſurrections propres à decourager tous les gens de bien. Que le Peuple ſe confie à ma protection & à mon amour; quand tout le monde l'abandonneroit je veillerois ſur lui; mais jamais dans aucun temps, il n'y a eu en ſa faveur un concours plus general[21] de volontés & d'affections de la part de tous les ordres de la ſocieté. Exhortez-le donc, au nom de la Religion, à être reconnoiſſant & à montrer ce ſentiment par ſon obeiſſance aux lois de la juſtice; avertiſſez, inſtruiſez ce bon Peuple des piéges des mechans, afin qu'il rejette loin de lui, comme des ennemis de la Patrie, tous ceux qui voudroient l'induire à des actes de violence, tous ceux qui voudroient le detourner de payer ſa part des charges publiques, & le priver ainſi de l'honorable qualite de citoyen de l'État.

20 Monseigneur

21 Monseigneur

Les divers impôts qui compoſent les revenus publics ſeront examinés dans le cours de l'Aſſemblée nationale, ceux qui paroîtront trop onereux ſeront remplacés par d'autres, & tous ſeront adoucis ſucceſſivement par le menagement & la regularité des perceptions; mais juſques à l'epoque prochaine où les affaires ſeront arrangées; tous mes ſujets ont un egal interêt au maintien de l'ordre: car la confuſion entraîne la confuſion & ſouvent alors la ſageſſe des hommes eſt impuiſſante pour remedier à la grandeur des maux & pour arrêter le progrès des inimitiés & des defiances mutuelles. Je ferai pour le retabliſſement de l'ordre dans les finances tous les abandons perſonnels qui ſeront jugés neceſſaires ou convenables, car non pas ſeulement aux depens de la pompe ou des plaiſirs du Trône; qui depuis quelque temps, ſe ſont changés pour moi en amertumes; mais par de plus[22] grands ſacrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes ſujets le repos & le bonheur. Venez donc à mon aide[23], venez au ſecours de l'État par vos exhortations & par vos prières, je

22 Ah! Sire on voit bien que vous n'etes pas abbé commendataire ou...

23 ce n'est pas sa faute s'il n'y a pas été

vous y invite avec inſtance, & je compte ſur votre zèle & ſur votre obeiſſance.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons l'Évêque de Perigueux en ſa ſainte garde. Écrit à Verſailles le 2 Septembre 1789.

Signé ; LOUIS.

Et plus bas, DE ST PRIÉS.

Et au dos eſt écrit : *A Mons l'Évêque de Perigueux, Conſeiller en mes Conſeils.*

24 on m'a dit que non n'importe..

A CES CAUSES, après en avoir [24] conféré avec le Chapitre de notre Egliſe Cathédrale, nous avons ordonné & ordonnons ; 1°. que durant le tems des Etats Généraux, il ſera chanté tous les Dimanches & Fêtes dans notre Egliſe cathédrale, immédiatement avant la Grand'Meſſe, l'Hyme *Veni Creator.* Le ſoir, après Vêpres, on faira la Proceſſion dans l'Egliſe, pendant laquelle on chantera les Litanies des Saints. De retour, on expoſera le St Sacrement, on chantera le Trait *Domine non ſecundùm*, le ℣. *Oſtende nobis* & l'Oraiſon *Deus qui culpâ offenderis*, au Manuel, pag. 182 & 183 : l'Ant. *Sub tuum præſidium*, le ℣. *Ora pro nobis* & l'Oraiſon *Protege, Domine, famulos tuos*, Manuel, p. 207 : la priere pour le Roi *Domine, ſalvum fac Regem*, avec le ℣. *Fiat manus tua* & l'Oraiſon *Quæſumus omnipotens Deus*, pag. 184, & le *Tantùm ergo*, *Panem de Cœlo*, &c. avec l'Oraiſon *Deus qui ſub Sacramento*, & l'on donnera la bénédiction.

2°. Que le Dimanche qui ſuivra la reception de notre préſent Mandement & tous les Dimanches & Fêtes, pendant un mois, il ſera chanté dans toutes les Egliſes de notre Diocèſe, l'Hymne *Veni Creator* avant la Meſſe ; & le ſoir après Vêpres, on expoſera le St Sacrement : on chantera les Litanies des Saints, avec les Prières ci-deſſus, & l'on donnera la Bénédiction.

3°. Que pendant le tems des Etats Généraux, on dira à toutes les Meſſes la Collecte, Secrette & Poſt-Communion, intitulées dans le Miſſel, *Pro congregatione Statuum Regni*, p. 147.

4°. Le mois expiré, tous les Dimanches & Fêtes, durant la tenue des États Généraux, il ſera chanté, à l'iſſue des Vêpres, dans toutes les Egliſes de notre Diocèſe, le Trait *Domine non ſecundùm*, l'Ant. *Sub tuum præſidium*, la Prière pour le Roi *Domine, ſalvum fac Regem*, avec leurs ℣℣. & Oraiſons *Deus qui culpâ offenderis*, *Protege, Domine, famulos* & Oratio *Quæſumus, omnipotens Deus.*

Et ſera notre préſent Mandement lu & publié aux Prônes de toutes les Paroiſſes, & dans toutes les Egliges des Communautés ſéculieres & régulieres de notre Diocèſe.

DONNÉ à Paris où nous ſommes retenus pour les affaires de notre Diocèſe, le douze Septembre mil ſept cent quatre-vingt neuf.

25. est-il bien vrai? pour les affaires du diocese!

†. E. L. Évêque de Périgueux.

VASSE, Pro-Secretaire.

Excusez l'état crasseux de ce mandement; je le tiens d'un curé indécrottable.